



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 p) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport, le premier établi au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique », passe en revue les progrès accomplis dans l'amélioration des relations entre les deux organisations et leurs secrétariats.

Comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 56/41 du 7 décembre 2001, le rapport décrit la coopération dans les domaines de la prévention des conflits, de la paix et de la sécurité. Cette coopération, fondée sur la Déclaration du Millénaire et la Déclaration de Biketawa, vise à soutenir les efforts que déploient le Forum et ses États membres pour faire face aux menaces actuelles et nouvelles en matière de sécurité dans la région. Le rapport rend compte également de diverses activités menées par les institutions spécialisées et d'autres organisations et programmes des Nations Unies avec le Forum dans les domaines économique et social, dans le domaine de l'environnement et dans d'autres domaines.

On estime que les perspectives d'élargissement et d'approfondissement de la coopération sont considérables dans des domaines tels que la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits des populations autochtones, l'appui aux processus démocratiques et la primauté du droit dans la région. En ce qui concerne la prévention des conflits et la consolidation de la paix, on considère qu'il conviendrait d'envisager des missions d'évaluation communes, des activités de surveillance des

* Le rapport a été présenté le 15 octobre 2002 dans le souci de tenir compte autant que possible des activités et faits nouveaux pertinents.



élections et de la paix, ainsi des activités de formation. Il est également recommandé aux secrétariats des deux organisations de développer leurs contacts sur une base plus structurée, plus régulière et plus transparente.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/41 du 7 décembre 2001, l'Assemblée générale a notamment invité le Secrétaire général de l'ONU, agissant en consultation avec le Secrétaire général du Forum des îles du Pacifique, à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et élargir la coopération et la coordination entre les secrétariats des deux organisations afin de permettre à ces dernières d'être mieux à même d'atteindre leurs objectifs; prié le Secrétaire général de favoriser à titre prioritaire la tenue de réunions entre leurs représentants afin qu'ils procèdent à des consultations sur les politiques, projets et procédures qui faciliteraient, élargiraient et, selon que de besoin, officialiseraient la coopération et la coordination entre les deux organisations; demandé au Secrétaire général d'aider à élaborer des programmes de consolidation de la paix à long terme pour faire face aux nouvelles menaces à la sécurité dans la région du Forum. Comme il ressort de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et de la Déclaration historique de Biketawa¹ et d'autres documents adoptés par le Forum des îles du Pacifique, il existe assurément un large éventail de questions sur lesquelles la coopération entre nos deux organisations pourraient être renforcée, tant dans le domaine politique et dans le domaine de la sécurité, d'une part, et dans le domaine social et les domaines de l'environnement et du développement, d'autre part.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a aussi prié instamment les institutions spécialisées et autres organismes et programmes des Nations Unies de coopérer avec le Secrétaire général de l'ONU pour entreprendre, maintenir et accroître les consultations et les programmes avec le Forum des îles du Pacifique et les institutions qui lui sont associées en vue de la réalisation de leurs objectifs. En outre, elle a invité les États Membres à prendre des initiatives pour apporter leur concours aux efforts de coopération associant l'ONU et le Forum.

3. Par ailleurs, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la résolution 56/41. Le présent rapport est présenté en réponse à cette demande.

II. Coopération dans le domaine de la prévention des conflits, de la paix et de la sécurité

A. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

4. Au cours des deux dernières années, l'ONU et le Forum des îles du Pacifique se sont employés avec succès à élargir leurs contacts et à échanger des informations pertinentes dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. En février 2001, le Secrétaire général du Forum a participé, pour la première fois, à la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, dont le thème était la « Coopération pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix ». Les participants à la réunion ont élaboré notamment des approches conceptuelles communes à la consolidation de la paix et défini des objectifs et principes de coopération éventuels entre l'ONU et les organisations régionales. Une réunion au niveau des experts s'est tenue entre l'ONU et les organisations régionales du 30 avril au 2 mai 2002 en vue d'examiner les modalités

de coopération dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix définies à la quatrième réunion de haut niveau. Les participants à cette réunion ont cherché, pour l'essentiel, à approfondir la coopération en identifiant des domaines d'activité communs, en explorant les possibilités d'action commune et en facilitant une interaction plus systématique et plus fréquente entre l'ONU et les organisations régionales. Le représentant du secrétariat du Forum a participé à la réunion.

5. En 1999, pour la première fois, le Secrétariat de l'ONU a été représenté à la séance officielle de la réunion au sommet du Forum tenue aux Palaos. En 2001 et 2002, des fonctionnaires du Département des affaires politiques ont participé aux séances d'ouverture des réunions au sommet tenues respectivement à Nauru et aux Fidji. La réunion au sommet de 2002 aux Fidji a donné au Secrétariat de l'ONU l'occasion de mener des consultations fructueuses avec le Secrétaire général du Forum et son personnel sur l'application de la résolution 56/41. Le représentant du Secrétaire général a également tenu des consultations avec des responsables du pays hôte et diverses délégations sur différents aspects de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans la région. En 2001 et 2002, le secrétariat du Forum a invité des représentants du Secrétariat de l'ONU à participer, en qualité d'observateurs, aux travaux du Comité de sécurité régionale du Forum. Ces travaux sont axés sur un large éventail de questions de sécurité qui préoccupent la région, notamment le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, le passage de clandestins et l'application de la Déclaration de Biketawa qui souligne les principes, directives et réponses aux conflits et situations de crise potentiels dans la région.

6. Le secrétariat du Forum figure sur la liste des organisations devant être invitées à participer aux cours de formation qui pourraient être organisés sur l'alerte rapide et les mesures de prévention, sous les auspices de l'École des cadres des Nations Unies. Dans le domaine de la consolidation de la paix, le Département des affaires politiques a, depuis la création du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée), le 1er août 1998, travaillé en étroite collaboration avec les États membres du Forum qui fournissent des contingents au Groupe de surveillance de la paix pour l'application des accords de cessez-le-feu et de l'Accord de paix de Bougainville. Les représentants du Forum ont été informés des progrès accomplis dans le processus de paix de Bougainville et le programme de destruction des armes, ainsi que des activités du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville dans ces domaines. Dans le domaine de l'assistance électorale, le Secrétariat de l'ONU a déployé en septembre 2001 une mission d'observation des Nations Unies aux Fidji et, en décembre 2001, une équipe d'experts de surveillance des élections dans les Îles Salomon. Dans le cadre de ses activités, l'équipe d'experts a collaboré avec les observateurs internationaux, notamment ceux déployés pour la première fois par le Forum des îles du Pacifique.

B. Coopération entre les États Membres et le Forum des îles du Pacifique

7. Deux États Membres (Australie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont répondu à une note verbale adressée à tous les États Membres en application du paragraphe 6 de la résolution 56/41 de l'Assemblée générale.

8. Dans sa réponse, l'Australie a indiqué qu'elle encourageait activement la coopération entre l'ONU et le secrétariat du Forum et qu'un resserrement de la coopération dans le cadre des paramètres budgétaires actuels renforcerait la capacité des deux organisations d'atteindre leurs objectifs communs. Elle soutenait fermement la représentation du secrétariat du Forum aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et à d'autres réunions telles que la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales sur la consolidation de la paix, la Commission du développement durable de l'ONU et le Sommet mondial pour le développement durable.

9. Face aux nouvelles menaces à la sécurité régionale, l'Australie avait assuré une formation à la lutte contre le commerce illégal et l'utilisation des armes légères et encouragé une plus grande application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Plus récemment, le Gouvernement australien avait parrainé, ensemble avec le secrétariat du Forum, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, un atelier pour aider les pays des îles du Pacifique à appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et les 12 instruments internationaux clefs visant à lutter contre le terrorisme.

10. Dans sa réponse, le Royaume-Uni a dit qu'il appuyait des projets dans des secteurs tels que la réforme judiciaire, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la prévention des conflits et l'environnement. Par exemple, il s'était récemment engagé à verser 100 000 livres sterling à un projet d'assistance électorale du PNUD aux Fidji; il avait apporté sa contribution à un projet de destruction des armes à Bougainville et appuyé le développement du système judiciaire dans les Îles Salomon. Il avait participé à un certain nombre de programmes avec le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement basé aux Samoa. Il entretenait également des liens étroits avec un certain nombre d'États membres du Forum qui faisaient partie comme lui du Commonwealth et essayait de faire mieux connaître les besoins et priorités de ces États dans les instances internationales. Le Royaume-Uni avait également apporté une assistance aux pays membres du Forum par sa contribution aux programmes de développement international de l'Union européenne.

III. Coopération entre les institutions spécialisées et d'autres organisations et le Forum des îles du Pacifique dans les domaines économique et social, dans le domaine de l'environnement et dans d'autres domaines

11. Les institutions spécialisées, programmes et organismes des Nations Unies et organisations apparentées ci-après ont répondu à la note verbale appelant leur attention sur la résolution 56/41 de l'Assemblée : Bureau des Nations unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds monétaire international, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Organisation internationale du Travail, Organisation maritime internationale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale du tourisme, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Union internationale des télécommunications et Union postale universelle. On trouvera ci-après un résumé succinct des informations fournies par les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent ainsi que celles qu'ils envisagent de mener avec le Forum des îles du Pacifique ou les institutions qui lui sont associées dans les domaines économique et social, dans le domaine de l'environnement et dans d'autres domaines.

A. Programme des Nations Unies pour le développement

12. Le secrétariat du Forum est une organisation régionale clef et un partenaire essentiel du PNUD en matière de développement. Des efforts délibérés ont été déployés pour améliorer la collaboration entre le PNUD et le Forum sur deux fronts, dans le cadre de consultations officielles tenues régulièrement et dans le cadre d'une collaboration fondée sur des programmes et des thèmes. Des réunions de consultations ont été tenues au niveau de la direction en fonction des besoins pour procéder à un échange d'informations et aussi pour discuter de questions d'intérêt commun, par exemple les recommandations de la réunion annuelle des ministres de l'économie du Forum et d'autres réunions ministérielles pour lesquelles le PNUD peut apporter son assistance. Plus officiellement, les consultations les plus significatives ont lieu à l'occasion des réunions annuelles des pays insulaires du Pacifique et de leurs partenaires du développement qui sont coordonnées par le secrétariat du Forum et se tiennent immédiatement après la réunion annuelle des ministres de l'économie, réunions auxquelles le PNUD est invité chaque année à participer en qualité d'observateur. Le PNUD tient également des consultations avec le secrétariat du Forum sur tout un éventail d'autres questions, notamment le VIH/sida, l'environnement, la coordination de la contribution issue des réunions des pays insulaires du Pacifique et de leurs partenaires du développement, le suivi des conventions mondiales et les technologies de l'information et des communications au service du développement.

13. Le PNUD et le secrétariat du Forum, qui a été dans le passé l'organisme coopérant pour plusieurs projets régionaux du PNUD ayant trait notamment au développement industriel et à la formation, à la gestion des importations, à l'énergie et au développement du secteur privé, continuent de collaborer à la mise en oeuvre d'un certain nombre d'initiatives. On peut citer, à titre d'exemples, la contribution des responsables du Forum à la formulation des programmes sous-régionaux du PNUD et la participation du secrétariat du Forum aux ateliers et réunions sur la gouvernance organisés ou financés par le PNUD. Ce dernier est à présent invité à participer aux réunions du Conseil des organisations régionales du Pacifique organisées par le secrétariat du Forum, par exemple les réunions du Conseil des organisations régionales du Pacifique sur les technologies de l'information, la santé et l'énergie. Il est aussi représenté au groupe de référence régional du secrétariat du Forum pour le processus de conception du projet régional d'éducation de base qui

devrait commencer en 2003. Par l'intermédiaire de son programme sous-régional sur la gouvernance, le PNUD a collaboré avec le secrétariat du Forum pour aider les pays des îles du Pacifique à appliquer les huit principes de responsabilisation. Il a aidé à effectuer des enquêtes aux fins d'inventaire et à organiser des ateliers nationaux pour lesquels le personnel de projet du PNUD et le personnel du secrétariat du Forum ont travaillé ensemble. Pour donner suite à la Conférence des parlementaires du Pacifique, le PNUD, avec la participation et l'appui sans réserve de la direction du secrétariat du Forum, a organisé aux Tonga en avril 2000 un forum des présidents de chambre des représentants des îles du Pacifique. Il a financé l'organisation d'une deuxième réunion du genre aux Îles Marshall en 2002 et a, à cette occasion, passé la main au secrétariat du Forum pour l'organisation du forum des présidents de chambre des représentants, désormais appelé Conférence des présidents du Forum. Ensemble avec l'OIT et le secrétariat du Forum, le PNUD a organisé en février 2002 un atelier sur le développement social pour aider à former des fonctionnaires au suivi nécessaire de divers engagements pris au niveau mondial, notamment l'établissement de rapports sur la suite donnée au Sommet du Millénaire et la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il est prévu d'organiser au premier trimestre de 2003 un atelier commun sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui sera probablement suivi d'ateliers nationaux et d'activités communes d'établissement de rapports sur l'application de la Déclaration. Par ce mécanisme, le PNUD et le secrétariat du Forum examinent la possibilité d'aborder les engagements se rapportant aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et l'établissement des rapports correspondants dans une optique régionale.

14. En mars 2002, le PNUD, le Secrétariat du Commonwealth et le secrétariat du Forum ont organisé à Nadi (Fidji), à l'intention des membres du Forum, un atelier régional sur le code de déontologie de l'autorité publique, qui a offert aux participants l'occasion de discuter de l'élaboration et de l'application des codes de déontologie de l'autorité publique et de la meilleure façon de procéder dans une optique régionale. À la fin de l'atelier, il a été demandé aux organisateurs d'établir et de soumettre à l'examen des dirigeants du Forum en 2003, un modèle de code de déontologie pour les petits États, qui tire parti de l'expérience des membres et qui tient compte des valeurs traditionnelles des îles du Pacifique et de l'attachement des dirigeants du Forum à la Déclaration de Biketawa.

B. Fonds monétaire international

15. La coopération entre le FMI et le Forum des îles du Pacifique s'inscrit essentiellement dans le contexte des réunions annuelles des ministres de l'économie auxquelles le Département de l'Asie et du Pacifique du FMI est régulièrement invité. Récemment, le Département des affaires juridiques a coopéré étroitement avec le secrétariat du Forum en vue de soutenir la mise en place d'une législation pour lutter contre le blanchiment de l'argent, et l'établissement d'un cadre pour les services d'information financière dans le Pacifique. À cet égard, le Département des affaires juridiques offre une assistance technique au secrétariat du Forum et à un certain nombre de pays insulaires du Pacifique.

16. Une coopération étroite est aussi fréquemment entretenue entre le FMI et le Forum dans les domaines suivants : gestion des finances publiques, administration et politiques fiscales et douanières, règles de discipline financière et surveillance prudentielle, et statistiques économiques et financières. Cette coopération est

pratiquée par l'intermédiaire du Centre d'assistance technique financière du Pacifique installé à Suva (Fidji), pour lequel le FMI est l'agent d'exécution et désigne le coordonnateur de projet parmi son personnel. Depuis 1996, les conseillers du Centre ont effectué quelque 270 missions dans les pays insulaires du Pacifique; organisé des conférences et séminaires, dont plusieurs au niveau ministériel; et assuré le détachement d'une soixantaine de fonctionnaires de pays insulaires du Pacifique aux fins de formation auprès d'organismes économiques gouvernementaux dans la région. L'appui des départements d'assistance technique du FMI et les informations en retour provenant du Département de l'Asie et du Pacifique renforcent les conseils et l'assistance fournis par le Centre dans divers domaines tels que la promotion du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques en tant que modèle pour la région, une attention accrue à une gestion saine du secteur financier et aux règles de discipline financière et à la surveillance prudentielle, et la réalisation des engagements pris par les pays insulaires du Pacifique de renforcer leurs institutions et systèmes statistiques dans le cadre du Système général de diffusion des données du FMI (SGDD).

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

17. Depuis 2000, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) aide le Forum des îles du Pacifique à apporter une assistance technique à plusieurs de ses États membres. En 2001, son secrétariat, en étroite coopération avec celui du Forum, a tenu un atelier régional sur les contraintes, les exigences et les perspectives d'un développement et d'une diversification des économies des îles du Pacifique qui seraient fondés sur des produits de base. La CNUCED aide également le Forum à élaborer une législation régionale sur les droits de propriété intellectuelle associés à la diversité biologique. De nouvelles activités d'appui sont envisagées dans le domaine de la politique commerciale, notamment un examen des politiques commerciales nationales et la fourniture de conseils pratiques aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le contexte de la préparation de leur accord de partenariat économique avec l'Union européenne.

D. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

18. Outre l'assistance qu'elle apporte directement aux États Membres de la région dans le cadre de son programme de coopération technique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) organise chaque année à l'intention des pays insulaires du Pacifique une table ronde sur les dispositions des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vise à aider le Forum à s'acquitter de son rôle de coordinateur des activités de l'OMC dans la région. La cinquième de ces tables rondes s'est tenue à Wellington en avril 2002. Des spécialistes de la FAO ont également considérablement appuyé dans leurs travaux le Forum et des organisations connexes ou associées, comme le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et la Communauté du Pacifique Sud, en leur fournissant un apport technique, en menant des activités de formation et en organisant des ateliers et des missions sur les auspices du Forum. Des spécialistes

du Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique et du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement se rencontrent tous les ans pour définir les domaines de collaboration et de partenariat. La FAO collabore étroitement avec la Communauté du Pacifique Sud dans le domaine de la sylviculture (législation), de la nutrition (sécurité alimentaire), des statistiques, de l'élevage (diffusion d'information et formation), de la protection phytosanitaire (quarantaine, analyse des ravageurs, diffusion d'information concernant les pesticides) et de la pêche (en particulier, aquaculture, gestion, statistiques, commercialisation et contrôle de la qualité des exportations de poissons). Un partenariat analogue a été formé avec l'Université du Pacifique Sud, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et l'Agence des pêches du Forum.

E. Organisation internationale du Travail

19. La collaboration entre le Forum des îles du Pacifique et le Bureau de Suva de l'Organisation internationale du Travail (OIT) se poursuit sous forme de consultations à la fois officielles et officieuses ainsi que de programmes de coopération technique. À l'invitation de l'OIT, le Forum a participé à un dialogue avec d'autres partenaires sociaux et organisations de la société civile en vue de promouvoir des programmes nationaux, notamment le Programme intégré de mise en valeur des ressources humaines pour la promotion de l'emploi de Fidji. Récemment, l'OIT et le Forum ont collaboré, dans le cadre du projet de rapport du PNUD et de l'OIT sur le développement humain dans le Pacifique, à l'organisation d'un atelier régional sur le développement social visant à aider 14 pays membres du Forum à déterminer l'assistance dont ils auraient besoin pour intégrer le programme de développement social dans leurs activités de planification économique et pour l'exécuter. La réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire faisait partie intégrante des sujets traités au cours de cet atelier, qui a bénéficié d'un appui technique de l'OIT. En ce qui concerne la participation des femmes au développement, l'OIT contribue aux travaux du groupe de travail sur la parité des sexes, dont les activités sont facilitées par le Forum. Pour donner aux décideurs la possibilité d'entendre le point de vue d'autres parties prenantes sur des questions économiques et sociales, le Forum est invité aux réunions mensuelles officielles de l'OIT sur la qualité de l'emploi (« decent work »), au cours desquelles sont examinées des questions d'intérêt mondial, sous-régional et national.

F. Bureau sous-régional du Fonds des Nations Unies pour la population

20. Le Bureau sous-régional du Fonds des Nations Unies pour la population à Suva travaille en étroite collaboration et consultation avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et participe activement aux travaux du Conseil des organisations régionales du Pacifique dont il est membre. Afin d'aider le Conseil à créer une base de données régionale sous son égide, le FNUAP prévoit d'inscrire cette activité dans son troisième cycle de programmation. Il a par ailleurs organisé, en mars 2002, une réunion stratégique régionale pour préparer l'extension de ses activités d'assistance dans le Pacifique au cours de ce même cycle.

G. Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

21. L'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a coopéré étroitement avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique à la fourniture d'une assistance juridique aux États membres du Forum, en vue de les aider à appliquer les conventions internationales de contrôle des drogues. Il les a notamment aidés à rédiger des lois, en leur fournissant par exemple des dispositions législatives types qu'un certain nombre d'entre eux utiliseront pour actualiser leur législation nationale. L'Office prévoit par ailleurs de lancer avant la fin de 2002 un projet pilote de formation sur ordinateur qui sera financé par la police fédérale australienne. Son rôle consistera à mettre sur pied un petit centre de perfectionnement professionnel, à fournir quelques ordinateurs, à y installer les programmes informatiques nécessaires, à former le responsable et à appuyer l'évaluation des résultats.

H. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

22. Dans le but de renforcer sa coopération avec le Forum des îles du Pacifique, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida s'efforce d'intensifier consultations et programmes par l'intermédiaire de trois groupes thématiques situés respectivement à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Samoa, couvrant ainsi toute la région des îles du Pacifique. Il a créé un poste de conseiller pour le programme national en Papouasie-Nouvelle-Guinée et facilité le financement, par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'un poste de coordonnateur du programme à Fidji. En août 2002, il a créé le Forum des dirigeants Asie-Pacifique sur le VIH/sida et le développement, avec l'appui de l'Australie, du Ministère britannique du développement international et du Japon.

I. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

23. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), situé au Japon, intensifiera ses consultations avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique au sujet des activités suivantes : a) en Papouasie-Nouvelle-Guinée, initiative visant à améliorer la sécurité à Port Moresby (assistance technique en vue du renforcement des capacités et de la formation de partenariats de prévention du crime à l'échelle de la ville entière); b) lancement de la campagne pour la bonne gestion des affaires locales (promotion de la concertation sur les mesures à prendre au niveau national et municipal en vue de parvenir à un accord sur des principes et pratiques de gestion des affaires locales adaptés à l'endroit); c) nomination au début de 2003 d'un interlocuteur du Programme à Fidji, chargé d'aider les membres du Forum à intégrer dans leurs activités la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat ainsi qu'à coordonner en étroite consultation avec le Forum, les questions touchant les politiques de logement et d'urbanisation durable, la formulation de stratégies et programmes et l'établissement de budgets.

J. Organisation mondiale de la santé

24. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) collabore indirectement avec le Forum des îles du Pacifique par l'intermédiaire du Conseil des organisations régionales du Pacifique, de la Communauté du Pacifique Sud, de l'Université du Pacifique Sud et du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement. La Communauté du Pacifique Sud participe directement à la formation en matière de tuberculose dispensée par l'OMS dans le Pacifique ainsi qu'aux stages de conseil pré- et postdépistage du VIH dans les îles Cook. Elle a également fourni un apport technique au programme pilote de perfectionnement des responsables et cadres sanitaires dans le Pacifique.

K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

25. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) entretient une relation de coopération avec le Forum des îles du Pacifique depuis sa création en 1984 par l'intermédiaire de son Bureau pour le Pacifique à Apia. Elle continuera de suivre les besoins particuliers des petits États insulaires en développement du Pacifique comme indiqué dans sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007 et dans le cadre du suivi de son initiative « Focus on the Pacific » (Pleins phares sur le Pacifique) (1997), qui a mis l'accent sur la nécessité d'aider ces États et d'autres groupes d'îles à élaborer leur propre programme en matière de sécurité et de développement durable. En 2000, le Bureau de l'UNESCO à Apia a présenté deux exposés à la première réunion organisée par le Forum à l'intention des responsables en matière d'éducation, dont les conclusions ont été soumises aux ministres de l'éducation et ont débouché sur l'adoption d'un plan du Pacifique pour l'enseignement. Un modèle de projet est en cours d'élaboration, avec l'appui financier du Ministère britannique du développement international. Il a été suggéré que le Bureau de l'UNESCO à Apia participe aussi à ce projet, lorsqu'il entrera dans sa phase opérationnelle.

L. Organisation de l'aviation civile internationale

26. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a participé à des consultations avec le Forum des îles du Pacifique dans deux domaines. Dans le cadre de son programme de gestion coopérative de l'espace aérien, elle contribue à la réalisation d'une étude et à la mise au point d'un mécanisme permettant le partage équitable des revenus provenant des redevances d'utilisation entre les États insulaires, conformément à la politique de l'OACI en matière de redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne. Pour améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations de transport aérien dans la région et à l'issue d'étroites consultations entre le Forum et l'OACI, on procède actuellement à la mise en place du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique.

M. Organisation maritime internationale

27. L'Organisation maritime internationale (OMI) entretient de bonnes relations de travail avec la Commission du Pacifique Sud en ce qui concerne les questions maritimes et la formation, et avec le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement en ce qui concerne les activités de protection du milieu marin. Depuis 1996, l'OMI a mis au point avec ces deux organisations 10 projets régionaux communs dont elle a facilité l'exécution en fournissant des fonds et un appui technique. Grâce aux efforts conjoints de l'OMI et du Programme, environ 70 personnes de la région ont pu être formées aux interventions en cas de déversement d'hydrocarbures (gestion et opérations); on a mis au point, en matière de pollution marine, une législation type régionale que les pays insulaires du Pacifique peuvent adopter; on a évalué la demande régionale en matière d'installations de réception des déchets; on a élaboré un plan de gestion de l'environnement portuaire pour un site pilote de la région.

28. Pour faciliter encore la coopération technique au niveau régional, l'OMI et la Commission du Pacifique Sud ont signé un accord aux termes duquel la région se voit confier davantage de responsabilités en la matière. Dans le cadre d'un projet commun qui se poursuivra en 2003, deux consultants spécialistes des codes et du système mondial de détresse et de sécurité en mer ont été recrutés, des ateliers régionaux ont été organisés à Fidji en février 2002 et d'autres activités sont prévues, notamment le recrutement d'un consultant qui sera chargé de mettre la dernière main au Code maritime du Pacifique Sud et l'achat d'un certain nombre de publications de l'OMI à l'intention des pays insulaires du Pacifique pour les aider à appliquer la réglementation internationale et le nouveau code. Un nouveau programme régional a débuté en avril 2002; il vise à renforcer les compétences des experts portuaires locaux et à mettre au point une stratégie régionale pour faire face aux nouvelles difficultés qui pourraient surgir dans la région entre navires et ports. En coopération avec la Commission du Pacifique Sud, l'OMI organisera à Fidji en novembre 2002 un séminaire régional dans le cadre de son programme de formation des équipages de navires de pêche à la sécurité des opérations de ces navires.

N. Union internationale des télécommunications

29. Dans le cadre des dispositions de l'alinéa e) de la section 10 du Plan d'action en matière de communication du Forum des îles du Pacifique, qui encourage la mise au point de politiques et de règles favorisant le développement d'une économie de l'information dans le Pacifique, le Bureau de développement de l'Union internationale des télécommunications (UIT) est actuellement associé à un certain nombre de projets dans la région, notamment ceux qui suivent : a) projet de gestion du Pacifique (politiques et règles) dans 14 pays (2002-2003); b) programme spécial pour les pays les moins avancés (Kiribati, 2002); c) politiques et règles financières (Îles Marshall, 2001-2002); d) atelier sur les coûts et tarifs organisé conjointement avec l'Association des îles du Pacifique pour les télécommunications (Suva, juillet 2002). L'UIT a reçu cette année des demandes d'assistance préliminaires de la part des pays suivants : a) Niue (planification des réseaux); b) Îles Marshall (planification des réseaux – aspects de la planification de l'infrastructure); c) Tonga (règlements internationaux). L'un des principaux projets menés par le Bureau dans le Pacifique en 2002 est le projet de gestion du Pacifique qu'il exécute en

collaboration avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Association des îles du Pacifique pour les télécommunications, le PNUD, la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et le Gouvernement australien, et qui se poursuivra en 2003.

O. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

30. Les liens de coopération qui existent depuis longtemps entre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les États du Forum des îles du Pacifique n'intéressent pas seulement les quatre pays de la région (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga) qui sont membres de l'Organisation. Depuis les années 80, l'OMPI a organisé un certain nombre de réunions au niveau de spécialistes de la propriété intellectuelle de tous les États membres du Forum des îles du Pacifique pour les aider à se tenir au courant des faits nouveaux dans leur domaine de compétence et à se prévaloir des connaissances de l'OMPI dans les secteurs qui les intéressent particulièrement. Cette coopération s'est considérablement renforcée en 2001 avec le lancement d'un plan d'action régional triennal ciblé pour le développement de la propriété intellectuelle qui vise à moderniser la législation et les systèmes de gestion existant en la matière, à sensibiliser le public à la question et à promouvoir la collaboration régionale sur certains aspects de la propriété intellectuelle et dont la mise en oeuvre doit être assurée conjointement par le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'OMPI et le Gouvernement australien.

P. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

31. Le Forum des îles du Pacifique appuie l'interdiction des essais nucléaires et les relations entre son secrétariat et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se développent de plus en plus depuis 1998. Sur les 16 États membres du Forum des îles du Pacifique, 12 ont signé le Traité et 6 l'ont ratifié. Une délégation de la Commission préparatoire a organisé un séminaire à l'intention des membres du Forum en Nouvelle-Zélande en mars 2001, en marge de la Réunion régionale des Nations Unies sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Une délégation de la Commission préparatoire a participé à la trente-deuxième session du Forum, qui s'est tenue à Nauru en août 2001. Elle a également participé à des consultations avec certains pays membres du Forum. Le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire a rencontré le Secrétaire général du Forum des îles du Pacifique à Suva en avril 2002, pour discuter de l'organisation, en 2003, d'un atelier de coopération internationale à l'intention des îles du Pacifique. Des représentants d'États membres du Forum ont également assisté et participé aux cours de formation et aux programmes de coopération internationale de la Commission préparatoire.

IV. Remarques

32. Le Secrétaire général accueille chaleureusement la décision des chefs de gouvernement du Forum des îles du Pacifique de resserrer encore les liens qui existent entre l'ONU et le Forum en proposant d'inscrire, pour la première fois à

l'ordre du jour de l'Assemblée générale (cinquante-sixième session) une question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ». Le présent rapport montre que la coopération entre l'ONU et le Forum des îles du Pacifique ne cesse de se développer depuis quelques années. Il est évident toutefois que beaucoup reste à faire pour élargir cette coopération et l'approfondir dans les domaines énumérés dans la Déclaration de Biketawa, comme la bonne gestion des affaires d'États, les droits de l'homme et les droits des populations autochtones, l'appui aux processus démocratiques et la primauté du droit. Du point de vue du Secrétaire général, il semble tout à fait possible de développer la coopération et la complémentarité entre nos deux organisations dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, domaine mis en relief dans la Déclaration puisque celle-ci charge le secrétariat du Forum de jouer le rôle de chef de file dans la coordination des efforts régionaux visant à éviter, circonscrire et régler les conflits par des moyens pacifiques, notamment en recourant aux pratiques coutumières. L'ONU possède une expérience et des compétences qu'elle a acquises grâce à sa présence sur le terrain, dans la région du Pacifique et ailleurs, et dont elle pourrait faire bénéficier le Forum. Missions d'évaluation communes, surveillance des élections et de la paix, formation – autant de domaines dans lesquels nous devrions explorer avec soin et saisir les occasions de coopérer. De nouvelles consultations devraient être organisées à cette fin par les secrétariats des deux organisations en vue de développer nos contacts de façon plus structurée, régulière et transparente. L'appui des États Membres sera indispensable, notamment sous la forme d'un apport de ressources suffisant pour financer ces activités. Les progrès réalisés dans ce domaine créeront un climat propre à favoriser la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire ainsi que de ceux de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

Notes

- ¹ Adoptée au trente et unième Forum des îles du Pacifique à Kiribati.
-